

AR Prefecture

024-212402564-20250513-CDELIB2025_43-DE
Reçu le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 03

Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, Isabelle LEGLAT, BROS Stéphane, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LE BOUC Nathalie (pouvoir à ARNAUD Nathalie), LHOUMAUD Peggy (pouvoir à Victor VALLAEYS), Patrick MARQUES (pouvoir à Yannick BIDAUD).

Absentes sans donner pouvoir : JODON Julia.

Patrick DUBOIS a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/43. Réaménagement du Centre bourg : approbation du plan guide d'actions

Rapporteur Monsieur le Maire,

Monsieur le Rapporteur rappelle que le projet de réaménagement et de revitalisation du Centre bourg représente un enjeu politique majeur qui a pour objectif de retrouver un bourg de proximité, appropriable par tous et complémentaire avec les autres pôles de la Commune et propice aux rencontres entre les habitants.

Afin de rendre opérationnel ce projet, la Commune a missionné le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), établissement public à laquelle la commune adhère, et l'agence ARCUS études sociales et urbaines. La gouvernance de ce projet s'est appuyée sur Comité de pilotage mixte composé d'élus et d'agents qui s'est réuni à chaque phase de l'étude.

L'étude s'est déroulée tout au long de l'année 2024 en 3 grandes phases :

- Une 1^{ère} phase d'actualisation du diagnostic et des éléments programmatiques débouchant sur la mise en exergue d'enjeux et d'orientations stratégiques. Elle a été présentée en Comité de pilotage du 7 juin 2024 ;
- Une 2^{ème} phase relative à l'élaboration de scénarii stratégiques avec la tenue de 3 ateliers de programmation collaborative en juin 2024 avec les gestionnaires et usagers des sites. Des esquisses d'aménagements ont présentées lors d'un Comité de pilotage le 30 août 2024. De plus, une consultation des habitants a eu lieu lors du Forum des associations du 7 septembre 2024 sur le scénario présenté.
- La 3^{ème} phase a été consacrée au rendu de la consultation, à l'approfondissement du scénario de référence et la définition de la stratégie de mise en œuvre opérationnelle avec

AR Prefecture

024-212402564-20250513-CDELTR2025_43-DE
Reçu le 21/05/2025
Publié le 27/05/2025

Chiffrage des tranches de travaux. Ce travail a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage du 6 décembre 2024.

Le plan-guide d'actions s'articule autour des axes suivants :

- L'apaisement de la route de Bordeaux avec notamment :
 - o L'aménagement d'une piste cyclable double sens et de trottoirs sécurisés du Boviduc aux Bernardoux
 - o la création d'un mini-giratoire franchissable à l'intersection entre la Route de Bordeaux et la route de la Bouzonnie,
 - o la création d'un accès au pôle scolaire et associatif avec l'implantation d'un mini-giratoire,
 - o la suppression du double accès au niveau de l'hôtel de Ville avec maintien accès hôtel de ville et résidence Eila,
 - o le maintien de l'accès au Diapason et pôle santé-services,
 - o la création d'un accès au pôle commercial et logements, sortie uniquement sur le giratoire de Nautours,
 - o une zone 30 qui s'étend du carrefour de la route de Bouzonnie avec la route de Bordeaux au giratoire de Marival,
- La création sur le périmètre du projet de cheminements piétons, d'un parcours piéton PMR, d'un parcours pour les vélos ;
- Des espaces et équipements présents confortés ou renforcés autour de 5 zones principales :
 - o Le pôle enfance et associations comprenant l'école élémentaire, le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement, la MTL avec un projet de création de salles associatives, la déconstruction de l'ancienne bibliothèque, et d'une partie de l'ancien bâti de l'ASLH, le déplacement du préau, la piétonnisation des espaces ;
 - o Le Parc des Bernardoux qui abrite l'hôtel de Ville et la résidence Eila avec un fléchage du terrain communal entre le Diapason et la Résidence Eila pour du logement locatif,
 - o Le pôle santé et culture avec la création d'un parvis devant le Diapason et de jardins notamment en gradin, l'aménagement d'une placette entre le pôle santé et un nouveau bâtiment qui pourrait accueillir la pharmacie, le relooking de la copropriété ;
 - o Le pôle commercial Nautours avec des stationnements réaménagés, la création d'une sortie sur la route de Bordeaux, l'aménagement d'une place haute pour marquer le signal de l'entrée dans le centre bourg depuis le Nord et l'Est ;
 - o Le pôle patrimoine et gare avec une place de l'église à préserver et à structurer autour des piétons et cycles,
- Le regroupement et la mutualisation des stationnements à l'échelle du projet autour de 7 poches de stationnement

Le plan-guide d'actions ci-annexé a été présenté en réunion publique le 18 février 2025.

Une maquette interactive illustrant le projet a été réalisée par l'association Mars-Hack Lab et les jeunes Bidouilleurs du DIAPASON et mise à disposition du public du 24 février au 25 mars 2025 au Diapason puis à l'Hôtel de Ville avec un cahier de recueil des observations, suggestions.

M. le Rapporteur relate qu'une proposition de création d'un marché de producteurs a été formulée et que cette idée était mentionnée dans le plan-guide sur la Place haute mais que la Commune n'ayant pas la maîtrise foncière de ce secteur, une expérimentation pourrait être faite sur l'espace compris entre le pôle santé et la co-propriété.

AR Prefecture

024-212402564-20250513-CDEL1B2025-43-DE
Reçu le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025

L'étude a débouché sur un périmètre opérationnel avec un estimatif de coût selon le découpage ci-après

Tranches	Coûts estimatifs
1/ Du boviduc à la voie d'accès à l'hôtel de Ville et de Nautours à Marival	1 807 000 €
2/ Route de Bordeaux – séquence centrale	247 000 €
3/ Diapason - copropriété	812 000 €
4/ Centre-bourg – tronçon est	985 500 €
5/ Pôle enfance - Bouzonnie	3 095 000 €
6/ MTL et Parc des Bernardoux	1 685 700 €
7/ Place haute	600 000 €

Ce coût prévisionnel important sera étalé sur plus de 10 ans, d'autant que le phasage pourra être revu en fonction des subventions mobilisables. L'objectif de ce dossier est de disposer d'une base permettant de répondre rapidement à des appels à projets de financeurs.

Une 1^{ère} tranche de travaux pourrait concerner le secteur enfance et associations avec une intervention sur la Route de Bordeaux par la création de mini-giratoires et l'aménagement de la route jusqu'au boviduc. Le Département a été sollicité pour une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par : 05 abstentions (ML. Faure, S. Bros, S. Lanzeray, T. Lagarde, P. Meynier)
17 voix pour

*VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport ainsi présenté,*

DECIDE DE :

- **APPROUVER** le plan guide d'actions de l'opération de réaménagement du centre-bourg selon le document ci-annexé ;
- **VALIDER** la 1^{ère} tranche du projet relative à l'aménagement du carrefour entre la route de la Bouzonnie et la Route de Bordeaux et la route de Bordeaux jusqu'au boviduc ;
- **SOLLICITER** le Département pour une maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette 1^{ère} tranche.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr